

Paiement sans devis ni ordre de réparation?

Par Thierl, le 25/07/2011 à 23:02

Bonjour,

Je vous expose mon cas:

- achat d'une tondeuse chez un commerçant.
- elle tombe en panne, sous garantie.
- je rapporte la tondeuse au commerçant.
- il me rappel quelques jours après pour me dire que la panne vient d'une mauvaise utilisation de ma part.
- -soitttt, le commerçant me dit qu'il,a fait réparer la tondeuse par un tiers, et me demande 70€.
- -il n y a pas de devis, ni d'ordre de réparation.

Il ne veulent me rendre la tondeuse sans le paiement, même sans être réparé.

Mes questions sont :

Ont ils le droit d'intervenir sans ordre de réparer? Moi pensant que la garantie fonctionnait.

Ont ils le droit de ne pas me rendre ma tondeuse même en panne?

Si ils n'ont pas respectés certaines règles, sur quels article de droit puis je me baser ?

Merci d'avance

Par Domil, le 25/07/2011 à 23:52

Sans devis oui

Sans ordre de réparation non

Donc LRAR de mise en demeure de vous rendre votre tondeuse et de produire l'ordre de réparation signé par vos soins, qu'à défaut vous saisirez le tribunal d'instance

Par ThierI, le 26/07/2011 à 09:37

Merci pour votre réponse qui va dans le sens de mes pensées, auriez vous les articles de droit qui vont dans le sens de cette démarche pour appuyer mon courrier ?

Merci d'avance